

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 juillet 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 10 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le SEIZE JUILLET, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – M. Thierry DAYRE - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Florence BOUNIN - Mme Marilyn FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine LAURENT, pouvoir à M. Pierre COMBES
Mme Nadia MACIPÉ, pouvoir à M. Thierry DAYRE
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

Excusés : M. Thierry TATONI - M. Yves RINCK - M. Patrick CATHENOZ

Absents : M. Daniel MOUTARD - Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2025 - 07 - 80 / CONVENTIONS
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF), LA COMMUNE DE NYONS, ET L'ASSOCIATION TONTONS RIDERS

RAPPORTEUR : M. Pascal LANTHEAUME

Vu la convention tripartite signée le 27 novembre 2014 entre l'ONF, la Commune de NYONS, et l'Association Tontons Riders, relative à l'occupation du Domaine Forestier Communal pour la pratique du VTT de descente ;

Vu l'échéance de cette convention intervenue au 31 août 2024 ;

Considérant la volonté conjointe des trois parties de promouvoir la pratique de VTT de descente sur le site concerné ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de reconduire ce partenariat dans le cadre des objectifs de valorisation du patrimoine naturel et de promotion des activités sportives de pleine nature ;

La convention tripartite entre l'ONF, la Commune de NYONS, et l'Association Tontons Riders pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2025, portant sur l'usage à des fins sportives non commerciales des parcelles forestières 7, 8 et 9 de la Forêt Communale de NYONS, situées au lieudit Garde Grosse (parcelles cadastrales BH 33 et BH 5) doit être renouvelée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention tripartite entre l'ONF, la commune de Nyons, et l'association Tontons Riders pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2025, portant sur l'usage à des fins sportives non commerciales des parcelles forestières 7, 8 et 9 de la forêt communale de Nyons, situées au lieudit Garde Grosse (parcelles cadastrales BH 33 et BH 5),

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

